

Innovier et lever des tabous pour financer l'équipement agricole

► FINANCEMENT

Betty Wampfler, Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), chercheuse associée au Centre international de recherche agronomique pour le développement (Cirad – UMR Moisa), betty.wampfler@cnearc.fr

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT reste un enjeu majeur pour la modernisation des agricultures familiales du Sud. Insuffisant, archaïque, le parc de matériel agricole africain est loin d'être satisfaisant. Pour autant, l'offre de crédit qui permettrait aux agriculteurs de s'équiper n'est pas au rendez-vous. Différentes raisons expliquent cet état de fait.

LES ÉTUDES sur le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (Uemoa, 2000; BCEAO, 2001) et centrale (Nord Cameroun, 2002) — tout comme les consultations rurales récentes dans le cadre de l'élaboration des lois d'orientation agricole (Sénégal, Mali) — montrent que le parc de matériel agricole reste structurellement insuffisant, qu'il a été peu renouvelé depuis l'effondrement des systèmes de financement public et que la demande d'investissement agricole trouve peu de réponse auprès des institutions financières « privées », qu'elles soient banques ou microfinance. Ainsi, en 2000, moins de 10 % du portefeuille de la microfinance rurale en Afrique de l'Ouest était affecté au crédit de moyen terme (CMT), alors que, parallèlement, les financements publics avaient drastiquement diminué.

La libéralisation des systèmes financiers qui a conduit, au fil des années 80, à remplacer les programmes de « crédit agricole » par la construction du « marché financier rural » a engendré une diminution de la disponibilité de CMT pour l'agriculture.

Financer l'équipement agricole, un défi difficile pour les nouvelles institutions financières. Dans la logique du « marché financier », l'institution financière (IF) qui assure l'intermédiation entre la demande et l'offre doit être rentable pour être durable; dans ce contexte, le CMT à l'agriculture pose des problèmes particuliers :

- les montants nécessaires pour financer l'équipement sont relativement élevés et vont être immobilisés pendant une longue durée dans un contexte où la ressource financière reste rare; la plupart des IF rurales sont confrontées à une demande forte de crédit de court terme qu'elles n'arrivent pas à satisfaire par manque de ressources financières : l'épargne rurale est difficile à collecter et les sources de refinancement sont encore

largement insuffisantes; la priorité est alors souvent donnée par l'IF à la couverture des besoins de crédit de court terme qui par ailleurs permet une rotation rapide du capital;

- les ressources financières de longue durée nécessaires pour faire du CMT sont insuffisantes au sein des IF : l'épargne, qui en est le support principal, est le plus souvent de court terme et volatile (« dépôts à vue »);
- le niveau de risque pris par l'IF est d'autant plus élevé que les montants sont importants et la durée longue; aussi, l'IF sera souvent tentée d'investir prioritairement dans des secteurs mieux connus et moins risqués que l'agriculture;
- les formes de garantie utilisées par la microfinance pour le crédit de court terme (caution solidaire) sont inadaptées au risque de financement de l'équipement agricole;
- la connaissance par l'IF de la rentabilité du secteur agricole et de l'équipement en particulier reste faible.

Cependant, l'intérêt pour le crédit de moyen terme renaît aujourd'hui.

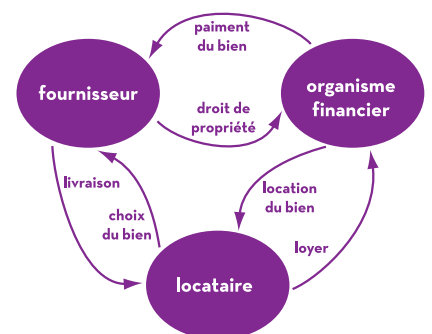
Plusieurs facteurs concourent à ce nouvel intérêt : les institutions de microfinance se sont consolidées et peuvent aujourd'hui aborder de nouveaux défis; la pression des organisations paysannes se renforce et trouve audience auprès des gouvernements; les États et certains bailleurs de fonds se mobilisent autour de cette question; de nouveaux outils de refinancement sont expérimentés comme les banques de solidarité en Afrique de l'Ouest.

Et une innovation majeure, le crédit bail, se consolide. Face aux limites du CMT traditionnel, un nouvel outil, le crédit bail, ouvre des perspectives prometteuses. Inspiré de la location-vente pratiquée par les banques, le crédit bail repose sur le principe explicité dans le schéma ci-contre.

L'organisme financeur reste propriétaire du bien jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé par le bénéficiaire. Celui-ci est considéré comme locataire jusqu'à ce qu'il ait payé la valeur totale d'acquisition du bien (valeur initiale + intérêts + frais). Le locataire fait l'objet d'une sélection par l'organisme financeur; celui-ci assure également un suivi du bien, pendant toute la durée de la location. Le locataire autofinance une partie du bien (de l'ordre de 25 % en général); cette contribution est versée au début de la location, afin d'accroître la responsabilisation du locataire. En cas de défaillance de paiement du loyer, l'organisme financeur peut reprendre son bien, sans procédure spécifique de contentieux.

Le crédit bail a été expérimenté dès 1993 pour financer le matériel agricole par le Réseau des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels de Madagascar (Cecam) qui le développe aujourd'hui à grande échelle. D'autres réseaux de microfinance s'y intéressent depuis peu : expérimentation du Projet d'appui aux petites et moyennes entreprises (Papme) au Bénin dans le cadre du Réseau africain d'appui à la micro et petite entreprise (Rampe), du Centre d'innovation financière en Afrique de l'Ouest, des Coopératives d'épargne et de crédit des promotrices (Cecprom) au Cameroun, etc.

Mais le coût du crédit reste un obstacle majeur. Offrir des services financiers ruraux, dans des zones enclavées,



à des populations dispersées, avec un niveau de risque élevé, coûte cher et conduit, dans la logique du « marché financier » aux taux d'intérêt élevés de la microfinance. Si ces taux sont « supportables » appliqués à des petits crédits de court terme, ils représentent en revanche un poids financier important dans le cas du CMT à l'équipement agricole. Ainsi, l'étude d'impact des Cecam de Madagascar réalisée en 2003 montre que le crédit bail, combiné à une gamme diversifiée de crédits de court terme, est un puissant levier de développement d'une agriculture familiale, mais que son coût peut être un facteur d'exclusion ou d'échec pour les ménages ruraux les plus pauvres (Cecam, Union européenne, Cirad, 2003).

Face à cette contrainte de coût, certains acteurs transgressent des tabous et « innove ». Le coût final d'un crédit est la somme de plusieurs coûts [ressource financière + transaction + risque + développement de l'IF]. Pour réduire ses taux d'intérêt, la microfinance cherche à réduire chacun des postes de coût : un bon niveau de remboursement du crédit réduit le coût du risque, une gestion saine et une implication forte des populations réduisent le coût de transaction, etc. Mais en matière de financement de l'équipement agricole, c'est le coût de la ressource financière qui concentre l'attention.

Un nombre croissant de voix (des organisations paysannes, des ONG, mais aussi des États) s'élève pour affirmer que l'investissement dans la modernisation des agricultures familiales contribue à l'intérêt général, que les capacités d'autofinancement limitées de ces agricultures pénalisent les catégories de population les plus pauvres et que, ce faisant, une intervention publique permettant de réduire le coût de la ressource financière du crédit est adaptée et légitime. Par ailleurs, l'existence de nouvelles recettes financières structurelles de moyen et long terme (fiscales, para-fiscales, désendettement des pays les moins avancés, etc.) peut permettre de financer cette intervention.

Plusieurs voies sont explorées : les ressources concessionnelles des banques de solidarité (Mali, Niger, etc.), mais aussi la bonification de crédit. Cet outil, largement utilisé pour financer la

modernisation des agricultures européennes (Neveu, 2001), mais banni du référentiel du « marché financier », est aujourd'hui ré-exploré dans le cadre de nouvelles formes de partenariat public-privé : expérimentation en cours à Madagascar (partenariat État – Union européenne – organisation Fifata – réseau Cecam), expérimentation envisagée dans le cadre du Fonds de développement rural des organisations paysannes du Sénégal, etc.

À travers ces innovations, c'est la question des politiques de financement de l'agriculture et, en leur sein, des nouveaux partenariats public-privé, dont les partenariats avec les OP font partie, qui est posée. ■

DU CRÉDIT AGRICOLE AUX MARCHÉS FINANCIERS RURAUX, UN CHANGEMENT DE « PARADIGME »...

PENDANT DEUX DÉCENNIES après les indépendances, le financement des activités agricoles a été assuré par le secteur public dans le cadre de politiques keynésiennes. Postulant l'incapacité des paysannes pauvres à épargner, le crédit était considéré comme un investissement public nécessaire pour amorcer le cercle vertueux « augmentation des revenus ruraux – croissance de l'investissement privé ». Par le biais de subventions et de bonifications de crédit, le budget public contribuait ainsi au financement du changement technique, de l'innovation et de la modernisation agricoles. Des taux d'intérêt faibles, subventionnés, devaient favoriser l'accès des populations rurales au crédit, stimuler l'utilisation des intrants et des équipements. Pour renforcer son efficacité, le crédit était ciblé sur des productions agricoles d'exportation, des techniques d'intensification et sur l'équipement agricole, dans des zones de spécialisation productive.

Même si cette approche a été ultérieurement vivement critiquée, on ne peut nier qu'elle a contribué à l'équipement agricole de vastes zones rurales : ainsi, le développement de la traction animale en Afrique de l'Ouest et centrale, par exemple, a été largement permis par ce type de politique (Cirad 2004).

Au début des années 80, les difficultés rencontrées

Bibliographie

- Cirad, 2002. *Éléments d'une stratégie de développement rural pour le grand Nord Cameroun*. Cirad Tera.
- Cirad, 2004. *Traction animale et stratégie d'acteurs : quelle recherche, quels services face au désengagement des États ?* Revue d'Élevage et de Médecine vétérinaire tropicale. Tome LV II, n°3-4
- FAO, 2003. *Term Financing in Agriculture: A Review of Relevant Experiences*. Report n°03-054 CP GEN. Rome.
- Gentil D., 2000. La problématique du crédit agricole pour le moyen et le long terme. *Grain de Sel*, n°16, novembre 2000.
- Neveu A., 2001. *Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?* Édition Charles Léopold Mayer. Fondation pour le Progrès de l'Homme. Paris.
- Pierret D., 2003. *L'expérimentation du crédit bail au sein du réseau Rampe*. BIM 3 juillet 2003. Espace finance.
- Uemoa, 2000. *Le financement de l'agriculture*. Rapport régional (Volume 1) + 5 volumes rapport par pays.
- Wampfler B, Lapenu C., Roesch M., 2003. *Le financement de l'agriculture familiale : quelle contribution de la microfinance*. Actes du séminaire de Dakar. CD-Rom. Cirad.
- Wampfler B. et al., 2004. *Étude de l'impact du réseau des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels (Cecam) de Madagascar*. Rapport d'étude. Étude Cirad-Fofifa-Université d'Antananarivo pour l'Union européenne.

par tous les programmes de crédit agricole¹ (faible remboursement, mauvaise gestion des banques et dispositifs publics, forte dépendance du système par rapport à l'extérieur), conjuguées à des bilans mitigés de leur impact sur le développement agricole, conduisent à leur remise en cause. Dans le contexte de libéralisation économique croissante, un nouveau concept, le « marché financier rural », va progressivement s'imposer. L'objectif n'est plus d'injecter du crédit dans une production agricole, mais d'instaurer un marché financier rural qui permette un accès durable aux services financiers, en mettant en relation les agents disposant de ressources monétaires (les épargnants) avec ceux qui en ont besoin (les emprunteurs). La régulation de ce marché est assurée par un prix : le taux d'intérêt, qui doit refléter le coût réel de l'accès à la ressource financière. L'objectif n'est plus de financer une production ou une technique agricoles prédéfinies mais de promouvoir des activités économiques rurales diversifiées.

Cette nouvelle approche est le fondement de la microfinance qui va se développer fortement en zone rurale. ■

1. En dehors des filières coton, où le crédit est récupéré directement à la commercialisation.